



A l'attention de Monsieur Philippe Tabarot
Ministre délégué chargé des Transports
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris le 11 mars 2026

Objet : Demande urgente de mesures de soutien pour les taxis face à la hausse du coût du carburant

Monsieur le Ministre,

Les organisations professionnelles représentatives du secteur du taxi souhaitent attirer votre attention sur la situation économique particulièrement préoccupante que traverse actuellement la profession.

En effet, les récents événements internationaux ainsi que la conjoncture économique actuelle entraînent une hausse significative et continue du prix des carburants. Cette augmentation impacte directement l'activité des chauffeurs de taxi, dont le tarif est réglementé et dont le carburant constitue l'un des principaux postes de charges d'exploitation.

Dans le même temps, une part importante de l'activité du taxi repose sur le transport conventionné de patients pour le compte de l'Assurance Maladie. Or, les tarifs actuellement en vigueur ne permettent plus de compenser l'augmentation brutale des coûts d'exploitation, mettant ainsi en difficulté de nombreux artisans et entreprises du secteur.

Dans ce contexte, les organisations signataires sollicitent l'ouverture rapide d'un dialogue avec le Gouvernement ainsi qu'avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie afin d'identifier et mettre en œuvre des mesures concrètes permettant de préserver l'équilibre économique de la profession.



Parmi les pistes pouvant être étudiées :

- la mise en place d'un mécanisme d'indexation ou de compensation lié à l'évolution du prix du carburant ;
- l'ouverture de discussions sur l'adaptation des tarifs conventionnels ;
- la mise en place de mesures temporaires de soutien pour les entreprises de taxi les plus exposées ;
- l'extension aux entreprises de taxi du dispositif de remboursement trimestriel de la fraction remboursable de l'accise sur les énergies prévu pour les entreprises de transport routier, applicable aux carburants éligibles utilisés dans le cadre de l'activité professionnelle.

Ces mesures sont indispensables afin de garantir la continuité du service public de transport sanitaire assuré quotidiennement par les taxis sur l'ensemble du territoire.

Dans l'attente de votre retour et dans l'espoir de pouvoir engager rapidement des discussions constructives, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Fédération Nationale des Artisans du Taxi (FNAT)

Bernard CREBASSA,
Président

Fédération Nationale du Taxi (FNDT)

Emmanuelle CORDIER,
Présidente

Fédération Nationale des Taxis Indépendants (FNTI)

Magaly BAZIRE,
Présidente

Union Nationale des Taxis (UNT)

Rachid BOUDJEMA,
Président

Union Nationale des Industries du Taxi (UNIT)

Armand JOSEPH-ODIN,
Délégué Général